MISEREY-SALINES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-212503817-20260925-AM49-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

COMMUNE DE MISEREY-SALINES

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 49/2026

FIXANT LE TABLEAU DEFINITIF D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois,

Vu la délibération 23/09/2026 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements (lignes directrices de gestion) établis le 19/04/2021,

ARRETE :

Article 1er : Peuvent être nommés au grade d'Adjoint Technique Principal 1ème classe entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026 et dans l'ordre du tableau, les agents suivants :

Ordre de priorité	Nom et Prénom	Date à compter de laquelle l'agent remplit les conditions
1	M. GILLY Christophe	01/10/2026

Parts respectives de femmes et d'hommes parmi les promouvables et les promus :
Total promouvables : 1
Nombre de femmes : 0
Nombre d'hommes : 1
Total promus : 1
Nombre de femmes : 0
Nombre d'hommes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Miserey-Salines, le 25 septembre 2026
Marcel FELT, Maire.

MAIRIE DE MISEREY-SALINES ■ 13 rue du 9 Septembre ■ 25480 MISEREY-SALINES
Tél 03 81 58 76 76 ■ Fax 03 81 58 85 83 ■ mairie@miserey-salines.fr